

# Modèle de contrat

entre

## Mandant

.....  
.....  
.....  
.....

## Experte / Expert CECB

.....  
.....  
.....  
.....

## Objet

Établissement d'un CECB  
Établissement d'un CECB Plus  
Mise à jour d'un CECB

## Prix (TVA incluse)

.....  
.....  
.....

## Date et signatures

Mandant

.....

Experte / Expert CECB

.....

## Informations importantes

La prestation est effectuée conformément aux directives de l'association CECB, définies dans les règlements accessibles au public sur <https://www.cecb.ch/downloads/>.

Le mandant s'engage à utiliser son produit CECB conformément aux dispositions du chapitre 4 du règlement d'utilisation. Les données du client et du bâtiment saisi sont protégées et utilisées conformément aux dispositions du chapitre 9 du règlement d'utilisation.

Les prestations à fournir pour un CECB ou un CECB Plus sont décrites dans le formulaire « Étapes de travail pour les publications CECB », qui est intégré au règlement des produits. Des services supplémentaires peuvent être proposés.

Les classes CECB reposent sur une méthode standardisée et simplifiée d'estimation des besoins énergétiques des bâtiments, basée sur des modèles de calcul. La valeur obtenue ne doit pas être considérée comme absolue et sert uniquement d'aide à la comparaison avec d'autres bâtiments. Aucun droit de responsabilité ne peut être déduit des déclarations du CECB (chapitre 11.1 du règlement d'utilisation).